

## Amiante, Termites et autres agents de dégradation du bois

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en présentiel de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés,
- Transactionnaires,
- Aucun prérequis nécessaire,

### OBJECTIFS

- Connaître et comprendre le contexte juridique, technique et la problématique des diagnostics Amiante et Termites.
- Connaître les différentes obligations à effectuer lors de la vente, des gestions locatives ou pour les syndics.
- Appréhender une opération de travaux en présence d'amiante

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - o la projection en Power-point de documents ou fiches,
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - o la lecture de rapports de diagnostics immobiliers et cas pratiques.
- La formation sera animée par Monsieur Jacques PUCH, expert en bâtiment, consultant amiante, spécialiste diagnostics immobiliers

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (30 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Connaissance de l'Amiante et des Termites (1h 30)

Connaître l'amiante en tant que produit et ses effets sur la santé  
Connaître les Termites et autres agents biologiques de dégradation du bois

#### Pause (15 min)

#### Point sur la réglementation (1h15)

Dernière mise à jour : 17 janvier 2022

Maitriser la réglementation Amiante et Termites  
Savoir commander le repérage adapté  
Faire une lecture critique d'un rapport de repérage

### Pause déjeuner (1h)

### La gestion des travaux et ses obligations (1h30)

Être capable d'intégrer la problématique amiante et termites dans la gestion des projets de rehabilitation.  
Savoir faire la distinction SS3/SS4, en mesurer les impacts et connaître les compétences attendues pour ces interventions.

Être capable de monter et suivre une opération en présence de matériaux contenant de l'amiante.  
Gestion des déchets et des traitements.

### Pause (15 min)

### Cas pratiques et correction (1h)

### Questions-réponses (30 min)

### Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction  
Tour de table et bilan de la formation

### FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

## ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.